

Le BNC Palestinien réaffirme son soutien total à la Coalition contre Agrexco

Le BNC Palestinien réaffirme son soutien total à la Coalition contre Agrexco : les organisations paysannes et les Comités de Résistance Populaires s'impliquent dans la plainte juridique contre Agrexco.

Nous avons le plaisir de partager avec vous tous-tes cette excellente nouvelle que nous apporte le courrier ci-dessous (traduction JPB) .

Le BNC palestinien a non seulement soutenu la Coalition dès sa création mais contribue activement à son activité depuis. Aujourd'hui, il réaffirme avec la même détermination son soutien à la coalition et via une vingtaine d'associations concernées par le problème, il s'engage à nos côtés dans la plainte contre Agrexco.

Nous espérons que cette prise de position et cette implication dans la bataille, à nos côtés, de ces organisations sera un encouragement à amplifier les actions de la Coalition.

Vous noterez au côtés des organisations paysannes comme le PARC, le PFU ; l'UAWC ou GUPPCG, la présence du Comité National de Résistance Populaire ainsi que les Comités de Résistance Populaires des célèbres villages qui luttent contre le Mur.

Message du BNC à la Coalition contre Agrexco

**La société civile
palestinienne, y compris
les organisations
agricoles appelle les tribunaux
français à prononcer la**

responsabilité de Carmel Agrexco.

Palestine occupée, 25-11-2010.
Nous, soussignés représentants de la société civile palestinienne, incluant les organisations agricoles et les comités populaires, écrivons pour exprimer notre total soutien à l'action judiciaire concernant Carmel Agrexco, entreprise par des organisations de la société civile française devant le tribunal de commerce de Créteil. De plus nous soutenons totalement les efforts de la coalition contre Carmel Agrexco en France et en Europe.

Carmel Agrexco, l'exportateur appartenant partiellement à l'Etat israélien, viole la loi internationale car il est responsable de la commercialisation de 60 à 70 % des produits agricoles cultivés dans les colonies illégales israéliennes des territoires palestiniens occupés (TPO) (i). Agrexco fait partie intégrante du processus d'occupation militaire et de colonisation des TPO. Il joue un rôle-clé dans le développement d'un agrobusiness à l'échelle industrielle, qui

fournit une incitation économique à l'occupation et la dépossession ; il profite ainsi du déni systématique des droits des Palestiniens et soutient les violations israéliennes de la loi internationale, dont la quatrième Convention de Genève. Au sein du cadre légal et éthique de la responsabilité d'entreprise et de la complicité d'entreprise, une compagnie porte la responsabilité de toutes ses initiatives commerciales pouvant violer les droits de l'homme, du travail et les standards environnementaux. Nous souhaitons souligner que sur la base du jugement de 2004 de la Cour Internationale de Justice et de l'opinion légale d'experts renommés en loi internationale, les Etats ont des responsabilités selon la loi internationale qui devraient les conduire à décourager les relations d'affaires avec Carmel Agrexco, une compagnie qui viole la loi internationale et qui profite des colonies illégales d'Israël dans les territoires palestiniens occupés et du vol des ressources palestiniennes en terre et en eau qui s'y trouvent.

Les exportations israéliennes, et les produits de Carmel Agrexco, en particulier, ont été

régulièrement étiquetés
faussetment, et les sociétés
d'exportation et responsables
Israéliens ont régulièrement
induit en erreur les
gouvernements et les compagnies
partenaires. Dans le cadre de son
jugement indiquant que les
produits israéliens originaires
des colonies de Cisjordanie
occupée n'ont pas droit à un
traitement douanier préférentiel
selon l'accord EU-Israël, la cour
de justice de l'Union Européenne
a critiqué les autorités
d'exportations israéliennes pour
leurs obstructions dans les
réponses aux demandes faites par
des responsables de l'Union
Européenne (ii). Le gouvernement
britannique a exprimé ses doutes
sur la traçabilité de tous les
produits marqués 'made in Israël'
(iii). Des chercheurs ont
documenté plusieurs fois des
preuves de l'implication de
Carmel Agrexco lui-même dans
l'étiquetage trompeur délibéré de
produits venant des colonies
israéliennes illégales (iv).
Étant directement affectés par
les actions de Carmel Agrexco,
nous appelons les responsables du
système judiciaire français à
s'assurer que celui-ci agisse
dans les intérêts de la justice
et au service de la loi nationale

et internationale, et qu'elle rende responsables tout ceux qui contribuent activement aux violations par Israël de la loi internationale et des droits humains.

Signé par: The Palestinian Boycott, Divestment and Sanctions National Committee (BNC)*
General Union of Palestinian Peasants and Co-op Groups
Palestinian Agricultural Relief Committees (PARC)
Union of Palestinian Farmers
Grassroots Palestinian Anti-Apartheid Wall Campaign (STW)
National Committee for Popular Resistance
Popular Committees against the wall and settlements in Ni'lin, Bil'in, Al-Maasara, Nabi Saleh, Budros, Beit Jala and Wadi Rahal
Union of Palestinian Agricultural Engineers
Union of Agricultural Work Committee (UAWC)

i
<http://www.corporatewatch.h>

ii
<http://bdsmovement.net/?q=>

iii
<http://www.theyworkforyo>

U.
iv

<http://corporateoccupation.wordpress.com/2010/03/23/%E2%80%9Cproduce-of-israel%E2%80%9D-britishcompany-found-in-breach-of-labelling-guidelines/>